

L'énigme de l'inflation

le niveau des marges bénéficiaires varie suivant la demande globale, tout comme les revendications de salaires des syndicats varient en fonction des prévisions dans le domaine de l'emploi.

Il n'y a pas d'incompatibilité entre des marges de profit normales et la stabilité voire la baisse des prix, à condition que la productivité soit suffisante pour empêcher les coûts de monter. Mais si chacun des agents économiques essaie de tirer avantage de l'accroissement de la productivité

mesures de lutte contre l'inflation, auxquelles le Conseil économique déclare souscrire (3).

Le Conseil estime en effet, après avoir mis en évidence les causes de l'inflation au Canada (progression rapide de la production et des échanges internationaux, suivie d'augmentations imprévues des prix des denrées alimentaires et des produits industriels, décisions de l'Opep) ainsi que les phénomènes qui se sont succédé pour intensifier les pressions sur les prix et les coûts (assouplissement de

montré, au début de son étude, que les épargnants étaient parmi les principales victimes de l'inflation, le Conseil économique fait assez paradoxalement appel à l'épargne des Canadiens. D'autre part, pour permettre au secteur privé de devenir plus dynamique et plus compétitif sans pour cela geler les dépenses à vocation sociale, les pouvoirs publics, aux différents niveaux, devraient sans doute réexaminer la composition de leurs dépenses. Enfin, la politique anti-inflationniste du gouvernement

Hausse des salaires, indexation et durée des conventions collectives, 1970-1975

En pourcentage

	Augmentation du salaire de base (1)	Proportion des conventions collectives prévoyant l'indexation	Proportion des conventions collectives d'une durée de	
			un an	trois ans et plus
1970	5,2	—	14,2	31,8
1971	4,9	4,4	18,2	32,6
1972	2,4	11,8	17,6	30,9
1973	0,7	19,4	13,8	30,8
1974	1,2	33,7	27,3	13,3
1975	2,3	41,0	47,0	10,9

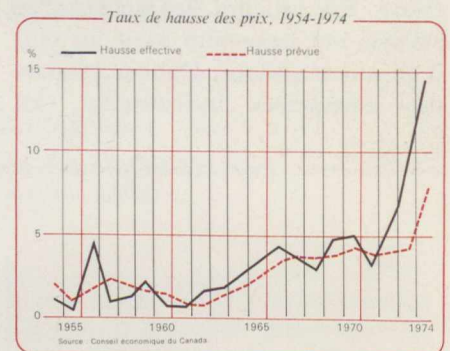
1. Principales conventions collectives, hors bâtiment.

Sources: données de Statistique Canada et de Travail Canada, estimations du Conseil économique du Canada.

en augmentant ses marges, il en résulte une surenchère qui, si la politique monétaire le permet, se traduit par des hausses de prix successives susceptibles de provoquer une spirale inflationniste de très longue durée. En effet, si le gouvernement ne peut contenir l'expansion monétaire qui contribue à l'accélération de l'inflation, les consommateurs, qui craignent une nouvelle hausse des prix, accumulent des réserves, les entreprises augmentent leurs marges pour protéger leurs profits, les syndicats, qui anticipent les hausses des prix, se montrent plus exigeants dans leurs revendications. A mesure que les prix s'élèvent, les anticipations deviennent de plus en plus rapides et démesurées. Aussi le gouvernement canadien a-t-il mis en application des

la politique monétaire, réalignement ininterrompu des taux de change, escalade des anticipations pour protéger les profits des entreprises et les salaires des travailleurs), que l'accélération de la hausse des coûts unitaires, si elle devait se maintenir, nuirait énormément à la compétitivité de l'économie canadienne sur les marchés étrangers (4).

Quelle politique, au terme de son analyse, le Conseil économique du Canada préconise-t-il pour les années qui viennent? Il faudra, estime-t-il, consacrer une part plus importante des ressources à l'investissement d'ici à 1980 pour répondre au double impératif de l'amélioration de la productivité des entreprises et de l'accroissement de la compétitivité de leurs exportations. Bien qu'il ait



canadien revêt, pour le Conseil, une grande importance. Il approuve totalement les mesures de contrôle prises par la Commission de lutte contre l'inflation ainsi que la réglementation des prix et des coûts dans les secteurs qui échappent à la compétence de cette commission. Il estime, en dépit du désaccord de certains hommes d'affaires et des syndicats, qu'il faut continuer à appliquer les mesures actuelles de contrôle des prix et des salaires «avec énergie et détermination» (5). S'il poursuit dans cette voie, le gouvernement canadien «pourra obtenir des résultats encore meilleurs en 1977». De toute façon, il aura plusieurs occasions d'évaluer complètement le programme et de le revoir, en coopération avec les provinces.

3. Sur le plan de lutte contre l'inflation mis en application en octobre 1975, voir Canada d'aujourd'hui, janvier 1976 et janvier 1977.

4. Le taux de croissance des coûts unitaires est passé de 3,7 p. 100 en 1971 à 12,3 p. 100 en 1975.

5. Les représentants des syndicats au Conseil économique ont quitté cet organisme au printemps de 1976 pour manifester leur hostilité aux contrôles anti-inflation.